

leur fera aucun préjudice. Et, après, les barons doivent lui jurer qu'ils lui seront fidèles, et qu'ils le tiendront pour seigneur, par jugement de la cour. » Pour le patois moderne, nous citerons un fragment de poésie de Narvarrot, qui aura le double avantage de donner aux lecteurs une idée de la langue et du sentiment poétique moderne : « *Bouques resquettes — tant beroyz alhous — tendres bermelhous — cors ta joens y ta tilhous — entratz bloundetes, — entratz brunetes — bienetz palhetes — flour de la sason — bienetz per bandes — fourma quirlandes — y plates-bandes — sus lou berd gazon!* Littéralement : bouches si fraîches — si jolis yeux — joues si roses — tailles si jeunes et si flexibles — entrez blondettes — entrez brunettes — venez châtaines — fleurs de la saison — venez par bandes — former des guirlandes — et des plates-bandes — sur le vert gazon. »

M. Lespy consacre, et avec raison, une place importante aux règles phonétiques du béarnais. En voici le résumé : a ne doit jamais être accentué; deux a ne valent qu'un a long; e au commencement et dans le corps des mots ne prend l'accent que lorsqu'il est ouvert; cet e sonne quelquefois comme un o ouvert dans le corps des mots, par exemple, *clarentz* (clairement) se prononce *clarentz*. Deux e ne valent qu'un e long; e final prend l'accent grave ou l'accent aigu, selon qu'il est ouvert ou fermé; dans les monosyllabes, e final étant le plus souvent fermé, on ne l'accentue que dans ceux où il est ouvert (accent grave). Deux i ne valent qu'un i long, on les remplace quelquefois par y; i final a un son peu sensible dans quelques mots de deux syllabes, et généralement dans les mots de plus de deux syllabes. Dans un petit nombre de mots, on met deux o, deux u, à la place d'un seul o, d'un seul u. Parmi les diphthongues, il faut remarquer les groupes *ou*, qui se prononce *ouu*; *oa*, qui se prononce *oe*; *au*, *eu*, *iu*, qui se prononcent *ouu*, *eou*, *iou*. Le b remplace v; ainsi *vert* devient *berd*; le d est généralement muet à la fin des mots, après les liquides *n* et *r*; le g final, précédé de *t*, s'articule comme *ch* dans *tache*; *h* est plus souvent aspiré que muet; *j* est souvent substitué à *y*; *lh*, *nh* ont la même valeur que *ill* et *gn* dans *grille* et *régnier*; *p* se met quelquefois pour *b*, à la fin et dans le corps de certains mots il est muet; *r* final est souvent muet; *s* prend quelquefois le son chuintant de *ch*; *t* permute avec *d*; *x* et *zs* produisent souvent l'articulation du groupe *ch*; *z* remplace *s* à la fin des mots, lorsqu'il ne s'efface pas dans la prononciation; après le *t*, il domine complètement sur lui, ou bien il en affaiblit la prononciation forte.

Le béarnais reconnaît deux genres, le masculin et le féminin. Les genres des substantifs béarnais correspondent généralement à ceux de leurs équivalents français. Le pluriel se forme par l'addition de *s* au singulier : *lou die* (le jour) devient, par conséquent, *lous dies* (les jours). Les noms terminés par une dentale *t*, *d* prennent *z* : *lou nid* (le nid); *lous nids* (les nids). Les noms terminés par *s*, *z* sont invariables. La presque totalité des noms propres portés par des Basques sont des substantifs communs ayant une signification bien déterminée. Nous citerons, parmi les plus répandus : *barat* (fosse); *belloc* (beau lieu); *cacain* (jardin); *casenave* (case neuve); *laborde* (la grange); *lapeyrère* (la carrière); *l'oustau* (la maison), etc., etc. A ce propos, M. Lespy fait remarquer que primitivement, en béarnais, la particule *n* indiquait nullement la noblesse. Placée devant les noms propres à la suite des prénoms, elle indiquait l'origine tout simplement (à peu près comme le génitif patronymique des Grecs). Aujourd'hui encore, les paysans béarnais ont conservé l'habitude de faire précéder les noms propres de la particule en question, ce qui fait croire à tort aux étrangers qu'il y a là une marque de vantardise ou un calcul de servilité.

Le béarnais semble avoir le privilège, si rare chez les langues néo-latines, de former des mots composés au moyen de la simple juxtaposition. En voici quelques exemples : *camalique* (jambe, lien, jarrétière); *plouronique* (qui pleure pour des miettes, pleurard); *poupetou* (qui suce le vin, biberon), etc., etc. Les adjectifs se divisent en deux grandes classes : la première comprend ceux qui sont terminés par une voyelle; la seconde, ceux qui sont terminés par une consonne. Ceux qui sont terminés par *e* ou *i* n'ont qu'une terminaison pour les deux genres. Les adjectifs terminés par les voyelles fortes *aa*, *a*, *e*, *ee*, *ii*, *u*, par les diphthongues *au*, *iu*, *oi*, *ay*, *ey*, *oy*, n'ont pas, au féminin, la même terminaison qu'au masculin; par exemple, *saa* (sain) fait *sane* (saine); *haroulé* (folâtre) fait *haroulère*; *madu* (mûr) fait *madure*; *nau* (neuf) fait *nabe*; *biu* (vivant) fait *bibe*; *beroy* (joli) fait *beroye*, etc. Les terminaisons caractéristiques du féminin, dans ces adjectifs, peuvent se ramener aux désinences *ne*, *re*, *be*, *de*, *le*, *e*. En réalité, le féminin n'est nullement formé du masculin directement; c'est tout simplement la forme latine primitive conservée à côté du masculin modifié, et dans laquelle l'a final s'est changé en *e*. Il y a un certain nombre d'adjectifs en *au*, comme *generau* (général), *finau* (final), etc., dans lesquels on ne distingue pas le féminin du masculin.

Les adjectifs terminés par les consonnes *b*, *d*, *t*, *l*, *h*, *m*, *n*, *r*, *s* forment le féminin en ajoutant simplement *au* masculin un *e*; ceux qui se terminent en *t*, changent parfois cette

lettre en *d* devant *e*; ceux en *c* changent cette lettre en *que* ou *gue*. Le pluriel se forme comme dans les substantifs. Les adjectifs sont susceptibles de jouer le rôle de noms et d'adverbes avec la plus grande facilité. Les degrés de comparaison s'expriment par différentes circonlocutions analogues à celles des autres langues néo-latines congénères. Des terminaisons spéciales servent à dériver des diminutifs et des augmentatifs; ce système de dérivation est très-riche et peut être considéré comme aussi développé que celui de l'italien. Les différentes classes d'adjectifs et de pronoms reproduisent, avec des variantes phonétiques, les types latins connus. La conjugaison béarnaise s'effectue à l'aide de deux verbes auxiliaires *esta* (être), *have* (avoir); elle se divise en classes caractérisées, comme en français, par la désinence de l'infinitif. Les temps et les modes sont identiques aux temps et aux modes des conjugaisons françaises. La différence des personnes est exprimée, comme en latin, par des désinences particulières et sans l'emploi du pronom personnel. Le béarnais dit, par un procédé aussi synthétique que celui du latin : *qu'aymi*, *qu'aymes*, *qu'ayme* (j'aime, tu aimes, il aime). Une particularité tout à fait spéciale au béarnais, c'est l'habitude constante de faire précéder invariablement le verbe, à toutes les personnes et à tous les temps, de la particule *que*, ou, par élision *qu'*. L'origine de cette particule, qui n'existait pas dans l'ancien béarnais, est très-obscur, et M. Lespy renonce à l'expliquer. Une chose remarquable, c'est que ce *que* précède le verbe des propositions principales, et jamais celui des propositions subordonnées. Quelquefois, dans les propositions affirmatives, *que* peut être remplacé par *be*, avec lequel il a peut-être des affinités phonétiques (*qu'* égalant parfaitement *be*). Le complément direct des verbes transitifs est souvent précédé de *a* : *per fugir a justice* (pour fuir la justice). Le passif se forme à l'aide d'une périphrase. On dérive très-facilement des verbes de beaucoup de substantifs. La terminaison caractéristique des adjectifs est *mentz*, correspondant directement au français *ment*, à l'italien *mente*, etc. Le béarnais a des interjections qui lui appartiennent en propre; telles sont : *chit*, *chit*, pour appeler quelqu'un qui n'est pas loin; *hép*, *hey*, pour appeler quelqu'un qui est loin; *haut* (courage); *té*, *té*, marque de surprise, etc. Quant à la syntaxe, elle est basée naturellement sur les principes analytiques des langues néo-latines, et emploie presque toujours la construction directe. Il existe, en outre, un certain nombre d'idiotismes, qui donnent à cet idiome un cachet d'originalité.

III. — Littér. béarnaise. Le Béarn ne paraît pas avoir recueilli sa part dans l'épanouissement littéraire qui se manifesta au XII^e siècle, sous la lyre des troubadours. Pourtant ce peuple avait dû sentir l'inspiration poétique s'exalter en lui, dans les guerres contre les Maures. On ne voit pas qu'un poète béarnais ait inscrit son nom parmi les poètes de la fin du XII^e et du XIII^e siècle, dont on peut lire les écrits dans les riches recueils dépositaires de la science littéraire du moyen âge. Cependant, si l'on descend jusqu'au XIV^e siècle, on trouve dans l'histoire de la littérature une grande individualité, Gaston Phébus. Non-seulement, dit M. Mazure, Gaston suscite les talents, mais c'est lui-même qui est l'artiste, qui est le poète, qui compose des traités et des chants d'amour, en même temps qu'il ordonne des fêtes et qu'il édifie des châteaux, où les rois ses successeurs naîtront un jour. Après Gaston Phébus, poursuit M. Mazure, nous ne trouvons pas plus de trésors de poésie béarnaise que dans l'époque qui l'avait précédé. Il faut aller jusqu'au XVIII^e siècle pour trouver un poète véritablement digne de ce nom; nous voulons parler de Cyprien Despourrins, dont les *Cansous* offrent des vers ravissants, et qui souvent ont mis fort largement à contribution les chants populaires dont les auteurs sont inconnus. Ces chansons pastorales et anonymes existent en grand nombre, principalement dans la vallée d'Ossau. M. Mazure y constate une simplicité un peu précieuse; mais il les trouve charmantes, comme un bouquet de poésie. En dehors de ces idylles, il y a aussi dans la vallée d'Ossau des chants nationaux et historiques fort intéressants, et empruntés en général aux grands événements de l'histoire de France. Il y a, entre autres, une espèce de complainte, empreinte d'un sentiment naïf et touchant, sur la captivité de François I^{er}.

BÉARNAISE s. f. (bé-ar-nè-ze — rad. béarnais). Nom donné à une ligne d'omnibus en usage à Paris avant l'organisation de la Compagnie générale.

BÉAT, ATE adj. (bé-a, a-te — du lat. *beatus*, heureux; nom que les chrétiens ont appliqué à ceux qui jouissent en paix, dans le ciel, de la gloire éternelle). Doux, calme, paisible, sans inquiétude et même sans réflexion : *Une vie béate. Une béate indifférence. Le père se plaint qu'on ait troublé la béate tranquillité de son existence.* (Balz.) Tu as raison, ma fille, dit-il d'une mine béate. (Cl. Rob.) Les rideaux étaient à demi clos, et ne laissaient pénétrer qu'un jour mystérieux, ménué pour une béate rêverie. (Alex. Dum.) J'ai toujours aimé les couvents, et rêvé cette vie molle et béate. (G. Sand.)

— Qui témoigne d'une dévotion douce et naïve, en bonne ou en mauvaise part : *Un*

air béat. *Un sourire béat.* Faussement, hypocritement dévot : *L'évêque de Troyes allait passer deux jours à Paris, et s'en retournait dans sa retraite, sans avoir paru ni rouillé, ni béat, ni déplacé, ni gâté.* (St-Sim.) *Entendre railler le droit, la justice, la vérité, en langage BEAT et poli, fait monter en moi une source de colère.* (Mme L. Colet.)

— Titre donné autrefois à différents religieux et religieuses : *Notre BEATE mère.*

— Substantif. Personne heureuse et tranquille : *Le vieux garçon est un BEAT, en comparaison de l'homme marié.* (Balz.)

— Dans le style ecclésiastique, Bienheureux, personne qui a été béatifiée. Personne qui jouit d'une grande réputation de sainteté : *Castel des Rios pressa le roi d'employer son autorité pour faire révoquer la condamnation que la Sorbonne avait faite des livres d'une BEATE espagnole, qui s'appelle Marie d'Agreda.* (St-Sim.)

Tu cours chez ta béate, au cinquième étage.

VOLTAIRE.

Mon doux béat très-peu me répondait, Riais beaucoup, et plus encore bavait.

VOLTAIRE.

Son œil tout pénitent ne pleure qu'eau bénite; Pour béate partout le peuple la renomme.

RÉGNIER.

« Se dit souvent d'un bigot, c'est-à-dire d'une personne qui affiche de grands airs de dévotion :

Sans oublier, comme vous pouvez croire, Du bon Turpin le ventre de prélat,

Son teint fleuri, son regard de béat.

A. CHÉNIER.

— Nom que portaient certains moines et même les moines en général : *Faire des aumônes aux BEATS.* S'est dit aussi de certaines femmes qui, sans avoir fait de vœux, portaient l'habit de religieuse.

— Jeu. Celui qui a tous les avantages de la partie, sans en courir les chances mauvaises; celui qu'on exempté de payer sa quote-part : *Nous sommes cinq pour jouer le dîner; faisons un BEAT, et jouons deux contre deux.* (Acad.) || V. en ce sens.

— **Syn. Béat, bigot, cafard, cogot, hypocrite, tartufe.** *Hypocrite* est, de tous ces mots, celui qui convient le mieux au style sérieux, et dont la signification est la plus large; il s'applique, non-seulement à celui qui, pour tromper, se couvre du masque de la religion, mais encore à tous ceux qui affectent fausement des sentiments nobles, pour se rendre intéressants ou pour arriver à des fins intéressées. Les cinq autres mots se rapportent tous à la fausse religion. *Le béat* affecte un air de béatitude; il veut surtout attirer l'admiration des vrais dévots. Il y a dans le *bigot* de la sottise, de la faiblesse d'esprit; il veut qu'on le croie religieux sur le seul témoignage des petites pratiques auxquelles il se livre. *Le cogot* affecte l'austérité; il est négligé dans sa mise, comme les moines qui portaient la cagoule; il est d'un rigorisme outré et crie sans cesse contre les plaisirs et les libertés du monde. *Le cafard* est doucereux, patelin, fourbe; il se rapproche du *beat*, qui est tout confit en dévotion, mais il mord ceux qu'il séduit par son air caressant. Enfin, le *tartufe*, c'est l'hypocrite qui, comme celui de Molière, prêche la vertu, prétend diriger les autres pour les mieux dépouiller, et découvre effrontément ses desseins quand il croit n'avoir plus rien à craindre.

BÉAT (SAINT-), bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kil. S. de Saint-Gaudens, au confluent de la Garonne et de la Pique; pop. aggl. 962 hab. — pop. tot. 1,163 hab. Ruines d'une tour carrée, seuls restes des anciennes fortifications, et, sur un rocher, débris d'un château fort du moyen âge.

BÉATE s. f. (bé-a-te — rad. *beat*, titre que l'on donnait aux moines). Autrefois. Aumône faite à des moines.

BÉATEMENT adv. (bé-a-te-man — rad. *beat*). Avec une douce tranquillité : *Madame Lemoine s'était BÉATEMENT endormie sur son tricot.* (Ad. Paul.)

— Avec un air d'hypocrite dévotion : *Elle baisse BÉATEMENT les yeux.*

BEATENBERG, village et montagne de la Suisse, cant. de Berne, district d'Interlachen, près du lac de Thun; 974 hab. protestants. La montagne, qui porte le même nom, voisine du village, s'élève à 1,118 m. Aux environs, on remarque la grotte de Saint-Béat, l'une des plus remarquables de la Suisse par sa grandeur (150 m. de long), et par les stalactites et les pétrifications qu'elle renferme. Son nom lui vient de saint Béat, qui, premier apôtre du christianisme en Helvétie, y vécut, y prêcha, y fit des miracles et y mourut en 112. Cette grotte, objet de la vénération des fidèles et lieu de pèlerinage, fut murée en 1556 par ordre du gouvernement protestant. Aujourd'hui, elle est rendue à la dévotion des pèlerins et à la curiosité des touristes.

BEATIA, ville de l'ancienne Bétique, aujourd'hui Baeza.

BÉATIFIANT (bé-a-ti-fi-an), part. prés. du v. Béatifier.

BÉATIFIANT, ANTE adj. (bé-a-ti-fi-an, an-to — rad. *beatifier*). Qui donne la béatitude : *Réjouissez-vous de ce que Dieu est une nature heureuse et BÉATIFIANTE, qui fait ses*

délices de la bonté, qui se dégage sur tout ce qu'il aime. (Boss.)

BÉATIFICATION s. f. (bé-a-ti-fi-ka-si-on rad. *beatifier*). Acte par lequel le pape, assisté du sacré collège, donne à une personne décédée le titre de bienheureux, sans toutefois la proposer au culte de l'Eglise universelle, et en restreignant à certaines communautés ou catégories des fidèles le droit de l'honorer comme un saint : *La BÉATIFICATION ne peut avoir lieu que cinquante ans après la mort du bienheureux. Le cardinal Lambertini, pape sous le nom de Benoît XIV, a publié un volume in-folio sur la BÉATIFICATION et la canonisation.* (Trév.)

— Phys. *Béatification électrique*, Expérience dans laquelle, au moyen de la lumière électrique, la tête d'une personne paraît être environnée d'une auréole.

— **Encycl. V. CANONISATION.**

BÉATIFIÉ, ÉE (bé-a-ti-fi-é), part. pass. du v. Béatifier. Déclaré bienheureux, mis au nombre des bienheureux : *Leur ennemi ne pouvait être BÉATIFIÉ, que leur cause ne fût condamnée.* (J.-L. de Balz.) *Les animaux domestiques, nos fidèles serviteurs, bien plus précieux sans doute aux yeux de la raison que les squelettes BÉATIFIÉS, tirés des catacombes de Rome.* (Fabre d'Eglantine.)

— Placé, élevé au rang des béatitudes : *L'ignorance n'a pas été BÉATIFIÉE par Jésus-Christ.*

BÉATIFIER v. a. ou tr. (bé-a-ti-fi-é — du lat. *beatus*, heureux; *facere*, faire — prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous béatifions, que vous béatifiez.*) Mettre au rang des bienheureux par l'acte solennel de la béatification : *Le 10 août du mois d'avril 1792, on avait BÉATIFIÉ à Rome Benoît Labre.* (Chateaub.) || Déclarer saint, donner pour un saint : *Les convertisseurs avaient grand soin de le persuader de son salut, et de le BÉATIFIER par avance.* (St-Sim.) Tous les autres papes BÉATIFIèrent le duc Philippe le Bon par paroles et le glorifiaient par amour. (G. Chastellan.) || Rendre heureux : *Il fallait qu'il les crût, BÉATIFIÉ et qu'il crût.* (Pasc.) Dieu s'est réservé de BÉATIFIER les êtres sortis de ses mains, en les faisant parcourir diverses périodes de félicité. (Kératry.) || Rendre joyeux, satisfait : *Cette nouvelle l'a BÉATIFIÉ.* (Acad.)

— Mettre au rang des béatitudes : *Cette pauvreté évangélique, que Jésus-Christ a BÉATIFIÉE.*

— **Syn. Béatifier, canoniser.** *Béatifier* dit moins que *canoniser*; par la *béatification*, le pape permet de considérer comme saint un personnage dont la vie et la mort ont été édifiantes, et il autorise, en son nom particulier, le culte que certaines âmes dévotes pourraient vouloir lui rendre; par la *canonisation*, le pape prononce comme juge après une longue et minutieuse procédure, il ordonne l'inscription d'un nouveau nom dans le *canon* des saints reconnus par toute l'Eglise, et dès lors tous les fidèles sont tenus d'honorer ce nom comme appartenant à un habitant du ciel.

BÉATIFIQUE adj. (bé-a-ti-fi-ke — rad. *beatifier*). Qui béatifie, qui procure des joies célestes. N'est guère usité que dans la locution *Vision béatifique*, Extase douce et perpétuelle dont les élus jouissent par la contemplation de l'essence divine : *La vision BÉATIFIQUE est celle que Dieu promet dans la gloire éternelle.* (Trév.) *Le pape Jean XII prétendait que les saints ne jouiraient de la vision BÉATIFIQUE qu'après le jugement dernier.* (Volt.)

BÉATILLES s. f. pl. (bé-a-ti-lle; Il mll., dimin. de *beatus*, heureux). Art culin. Menues viandes délicates, telles que ris de veau, crêtes de coq, foies gras, etc., que l'on sert soit à part, soit dans des pâtes : *Une assiette de BÉATILLES. Enfin Phébus, étant à souper à six pistoles par tête chez la Coiffier, n'a pas mangé de meilleurs pâtés de BÉATILLES que ceux dont j'ai tâté tantôt.* (Auteur du *Francion*.)

— Menus objets de dévotion et autres, comme agnus, pelotes, boîtes, etc., qui se confectionnent dans les couvents de femmes.

— Fig. et fam. Menus accompagnements, petits détails intimes : *Les BÉATILLES de l'hygiène, ennuis, chagrins, dégoûts.* (Lamotte.)

Beati pauperes spiritu (Bienheureux les pauvres d'esprit). Si l'on cherchait le sens de ces premières paroles du *Sermon sur la montagne* dans l'application qui en est faite d'ordinaire, il faudrait admettre, comme on le fait généralement, que Jésus-Christ a glorifié l'idiotisme. Ce sens ne peut être celui de l'Écriture. Quelques interprètes ont traduit *pauperes spiritu* par *pauvres en esprit*, c'est-à-dire détachés de tous les biens terrestres et n'aspirant qu'aux vrais biens du ciel; mais une tradition erronée est souvent indestructible; on a dit une fois et l'on dira toujours : *Bienheureux les pauvres d'esprit*, en appliquant cette expression à ceux qui, dépourvus d'instruction et de talents, voient cependant leurs affaires prospérer : Cet homme a fait une fortune colossale en quelques années, et c'est à peine s'il sait signer son nom : *Beati pauperes spiritu.*

C'est aussi en ce sens que l'application de cette locution latine est faite dans les phrases suivantes :